



Remuneration de mon avocat

Par **sandstrom**, le 10/12/2009 à 11:26

Bonjour,

Après un viol etc j'ai eu aide juridictionnelle. Est-ce-que mon avocat peut demander une commission de 20% en plus.

Cordialement

M S

Par **jeetendra**, le 10/12/2009 à 11:38

[fluo]ORDRE DES AVOCATS DE MARSEILLE[/fluo]

51 rue Grignan - 13000 MARSEILLE

Tél. : 04 91 15 31 13

Bonjour, contactez l'Ordre des Avocats de Marseille, ils vous renseigneront relativement à la réclamation de votre avocat, bonne journée à vous.